



INAM TOGO : **LE GRAND PARI DE** **L'ASSURANCE MALADIE** **POUR LES AGENTS DE L'ÉTAT**



Quel bilan **2 ans après ?**

POLITIQUE

P.2

Mes Zeus AJAVON, Raphaël KPANDE-ADZARE, Jil-Benoît AFANGBEDJI

Avocats à la cour, à la radio et à la télévision

Chronique :

P.P.3,10

Et si l'idée de la cogestion des collectivités locales n'était pas si idiote !

INVITÉ SPÉCIAL

P.4

Kako Nubukpo : Ministre de la Prospective et de l'Évaluation des politiques publiques



ECONOMIE

P.12

Lancement du Fonds National de la Finance Inclusive:

Faure GNASSINGBE: « c'est une véritable coalition contre la pauvreté que nous sommes en train de mettre en place avec ce Fonds »

Le Vrai, L'Original

LIMITED EDITION



VLISCO

SINCE 1846

Editorial

Infos N°0103 | du 29 Janv au 12 Feb 2014

Kokouvi Ekpé AGBOH AHOUELETE

COALITION CONTRE LA PAUVRETE

Le 25 janvier dernier s'est déroulé à Kara, le lancement du Fonds National de la Finance Inclusive. C'est un outil destiné à utiliser et à doper les services des institutions de micro finance, des banques et d'autres opérateurs financiers de proximité pour que des services et produits adaptés arrivent à tous ceux qui sont généralement en marge du système financier national. Dans son intervention, le Chef de l'Etat Faure GNASSINGBE qui a présidé la cérémonie, a parlé d'une véritable coalition contre la pauvreté qui est en train d'être mise en place, faisant référence aux différents acteurs impliqués dans ce vaste programme.

En effet, notre pays a besoin de mobilisation tous azimuts pour enrayer la pauvreté endémique qui continue à peser sur une bonne partie de la population. Avec l'interminable crise sociopolitique des années 90 et son cortège de sanctions contre le Togo considéré alors comme un paria par la communauté internationale, l'Etat togolais s'est retrouvé exsangue et quasiment en cessation de paiement. Pendant presque une décennie, les caractéristiques de notre économie furent celles d'un pays en crise et donc de survie, avec son corollaire de pratiques douteuses et par moments mafieuses.

Depuis plusieurs années maintenant, de progrès importants sont réalisés avec la mise en œuvre de réformes courageuses et nécessaires. Elles ont pu aboutir grâce à une réelle volonté politique, à l'implication de tous les acteurs concernés et à l'esprit de responsabilité, voire de sacrifice des concitoyens. Au nombre d'elles, l'assainissement des finances publiques avec une meilleure orthodoxie dans leur gestion, la recherche davantage de résultats des régies financières, l'intérêt particulier accordé à la restructuration de filières comme celle du coton et la production du phosphate etc. Ces choix ont valu le soutien des bailleurs de fonds et se sont matérialisés notamment avec le point d'achèvement de l'initiative PPTE qui au-delà du résultat final, a démontré la résolution réformatrice du Togo.

Sauf que les fruits de tous ces efforts n'impactent pas encore véritablement la vie quotidienne de nombreux concitoyens qui continuent à éprouver d'énormes difficultés, pour se nourrir, se soigner et se vêtir. L'extrême pauvreté reste encore malheureusement une réalité qu'affrontent plusieurs populations, surtout dans les milieux ruraux où se recrute l'essentiel des couches les plus défavorisées. Elles doivent donc nécessairement constituer la priorité des priorités, et être au cœur des choix politiques et économiques. Toutes les initiatives et tous les projets concourant à cet objectif ne peuvent être que salués.

C'est un véritable mouvement d'ensemble, une synergie d'actions, sans pause et sans renoncement, auxquels doit s'astreindre la coalition dont parlait le Chef de l'Etat et c'est bien d'une coalition de tous les Togolais dont nous avons besoin pour réussir le combat contre la pauvreté. Il n'est ni de la majorité ni de l'opposition. C'est une lutte nationale à laquelle chacun devra prendre part. L'action devra être le maître mot désormais. Car même si elle ne garantit pas le succès, l'immobilisme quant à lui assure inévitablement l'échec.

Mes Zeus AJAVON, Raphaël KPANDE-ADZARE, Jil-Benoît AFANGBEDJI

Avocats à la cour, à la radio et à la télévision

Ils en sont encore, en réalité sans surprise, du dernier né des collectifs togolais, la Coalition contre la vie chère, mise en place le 22 janvier dernier à Brother Home par des organisations de consommateurs, de la société civile et des syndicats à la suite de la journée de réflexion sur l'augmentation des prix des produits pétroliers décidée le 16 du même mois par le gouvernement. Ils, ce sont Mes Zeus AJAVON, Raphaël KPANDE-ADZARE et Jil-Benoît AFANGBEDJI. A la tête d'organisations de défense des droits de l'homme, ces avocats donnent l'impression d'avoir une fâcheuse tendance à s'inviter sur tous les événements et autres sujets d'actualité. Au nom des droits de l'homme. Cette cause en est-elle toujours gagnante ?

« Ils sont plus fréquents à la radio et à la télévision qu'au palais de justice ; ce sont des avocats journalistes » ironise un de leurs confrères sur les très médiatiques avocats AJAVON, KPANDE-ADZARE et AFANGBEDJI qui se sont faits une spécialité de s'intéresser à toute affaire, pourvu qu'elle fasse la une des journaux. Le seul critère qui les détermine dans leur choix semble être l'intérêt que porte l'opinion au dossier. Et curieuse coïncidence, le trio se reconstitue à chaque fois, comme s'ils faisaient partie du même cabinet. Avec eux, vous en avez trois pour le prix d'un.

L'affaire d'atteinte à la sûreté de l'Etat avec Kpatcha Gnassingbé, la saisine de la Cour de Justice de la CEDEAO par les condamnés, celle des députés exclus de l'UFC, la procédure contre l'ex-radio Légende, le dossier d'escroquerie dans laquelle sont poursuivis notamment Bertin Agba et Pascal Bodjona, celui ouvert contre le commandant Olivier AMAH pour incitation de l'armée à la révolte etc.... ; tous ayant défrayé la chronique, ont vu au cœur de la mêlée nos trois hommes de loi.

A force d'embrasser toutes les causes et de se constituer systématiquement dans les cas dits sensibles sans par-



Me Zeus AJAVON



Me Raphaël KPANDE-ADZARE (A droite) et Jil-Benoît AFANGBEDJI (A gauche)

fois y être invités, ils ont fini par entamer même la crédibilité de leur expertise, devenant ce qu'un ancien bâtonnier de l'Ordre appelle « avocats de tout et finalement de rien ». D'autant plus que les mauvaises langues racontent que s'ils réussissent leurs coups médiatiques, ils perdent presque souvent tous leurs dossiers. « Quoi de plus normal puisqu'on les voit davantage à la télé-

vision que dans le prétoire » commente un avocat. Quant aux juges, beaucoup ont du mal à appréhender « la logique de ces avocats qui organisent des conférences de presse avant et après les procès qu'ils ont perdus pour commenter les décisions de justice ; alors qu'on les voit avec peine manifester autant de fougue et étaler leur expertise dans le prétoire. » De fait, ils dénoncent ces avocats qui cherchent d'abord à

gagner la bataille de l'opinion grâce aux médias alors qu'un dossier se gagne au palais de justice avec la maîtrise des règles de droit.

Leur dernière sortie dans l'affaire des assassinats de jeunes filles a ému, voire scandalisé plus d'uns. Après s'être eux-mêmes constitués dans le dossier malgré les réticences des prévenus, ils ont organisé suite au verdict condamnant leurs clients à de lourdes peines de prison, une conférence de presse pour contester la décision de la Cour d'assises et évoqué des cas de torture.

Cette attitude a choqué la famille d'une des jeunes victimes qui se dit outrée que des prétendus défenseurs des droits de l'homme ne soient pas plutôt de leur côté. « Je peux comprendre qu'un avocat choisisse de défendre le client qu'il veut et que chacun a droit à ce que sa cause soit défendue. Mais je n'arrive pas à me faire à l'idée que ceux qui tous les jours prétendent défendre les droits de l'homme, lutter pour le peuple et être aux côtés de la veuve et de l'orphelin, n'aient pas choisi de se constituer spontanément aux côtés des parties civiles pour porter la cause de nos jeunes enfants lâchement assassinés par des monstres cupides » confie avec la voie presque enrouée, l'oncle d'une des victimes.

Vous avez besoin d'un chauffeur ?

Choisissez



APPELEZ

22 27 07 77 / 22 35 77 66

Courriel: contact@focusyakou.com

Chronique :

Et si l'idée de la cogestion des collectivités locales n'était pas si idiote !

Par Denis DOWUI

Les constitutions de 1961 et de 1963 ont esquissé timidement le principe de la décentralisation au Togo. Celle de 1992 l'a consacré après plusieurs mois de crise sociopolitique. Les manifestations de rue du début des années 1990 permettent au pays d'entamer une réforme de ses institutions publiques. Celles-ci s'inscrivaient dans une vague de démocratisation qui a trouvé sa traduction dans l'administration territoriale, avec la décentralisation comme point focal. Cette dernière est présentée comme le levier d'une démocratie de proximité et d'un meilleur développement local.

Aux arguments politiques et administratifs classiques en faveur de la décentralisation, s'ajoutent aujourd'hui des préoccupations plus économiques. La décentralisation ne connaît pas encore de mise en place effective au Togo. Sa mise en œuvre concrète reste assujettie à l'organisation des élections locales qui viendra sceller le découpage en régions, préfectures et communes du territoire togolais. La tenue de ces élections fait l'objet de polémiques au sein des acteurs. Quel calendrier pour les locales ? Le pays est-il prêt pour une décentralisation totale ? Quels sont les acteurs de la gouvernance locale et quelles compréhensions ont-ils de la logique de décentralisation ? Quelle est la capacité de mobilisation de ressources des communes ?

LES ACTEURS ET LA LOGIQUE DECENTRALISATRICE

Une enquête de terrain réalisée dans les cinq (5) arrondissements de Lomé auprès des différents acteurs nous a permis d'arriver à des conclusions suivantes. Les cibles enquêtées sont réparties en trois (3) catégories :

- Les cibles primaires composées des citoyens : Ils n'ont pas une idée claire sur la décentralisation dans sa définition et dans ses contours.
- Les cibles secondaires regroupant les associations, les ONG et les syndicats : Ils ont des notions vagues et superficielles des textes de la décentralisation. « Les acteurs de la décentralisation ont une faible connaissance des textes » reconnaît volontairement un responsable d'une association qui travaille dans le domaine de la collecte des ordures. C'est dire que le débat sur la question est faiblement mené, même dans la capitale. « La décentralisation ; il s'agit pour moi de promouvoir le développement local et de mieux responsabiliser les collectivités locales ou les diverses cellules de la communauté. Cependant, je ne sais même pas si un débat a été mené. Cela montre bien que si jamais il l'a été, cela a été fait tellement mal qu'on ne s'en rend pas compte. Les populations ne sont pas informées et par conséquent elles ne peuvent s'en approprier » ajoute un autre militant des droits de l'homme.

- Les cibles tertiaires composées des partis politiques, des décideurs ou des personnes situées au niveau de prise de décision : Ils n'appréhendent pas le processus de décentralisation de la même façon du fait des divergences politiques. Le pouvoir malgré les difficultés politiques, considère que le processus est lancé et correctement mené. Pour l'opposition, « il n'y a pas d'indication claire dans la mise en œuvre de la politique de décentralisation. Même si les élections locales sont prévues, il n'est pas certain que les mesures d'accompagnement le soient et que les populations aient été suffisamment sensibilisées sur la décentralisation. De fait, je ne suis pas certain que les acteurs (fonctionnaires, futurs élus notamment) connaissent assez bien les responsabilités qui les attendent. Les chefs traditionnels sont-ils sensibilisés sur les changements qui vont s'opérer ? » souligne le premier responsable d'un parti politique de l'opposition.

Deux problèmes majeurs sont identifiés aux termes de nos investigations :

- Manque d'informations
- Non disponibilité des textes de loi.

Par ailleurs tous les acteurs relèvent un manque de sensibilisation et estiment de façon implicite que le pays n'est pas prêt pour cette réforme. Pourquoi les réformes vont-elles à pas de caméléon ? Pourquoi certains réclament-ils des élections locales à très court terme ?

LA DECENTRALISATION PRISE EN OTAGE PAR LES ACTEURS ?

On peut comprendre l'impatience des partenaires au développement qui depuis 2004 et l'atelier national qui a défini le programme national de consolidation de la décentralisation, n'ont cessé de financer des projets qui sont restés inappliqués sur le terrain (stratégie de communication, études sur les finances locales). Ils peuvent pointer du doigt alors le manque de volonté politique des acteurs locaux, en particulier celui du pouvoir en place. Mais alors peuvent-ils en toute responsabilité exiger un calendrier à très court terme ? Ils ne peuvent ignorer les nombreuses tâches techniques indispensables à la réussite du processus.

Le pouvoir togolais aurait pu au sortir



de l'atelier de 2004 s'engager sur un calendrier précis avec l'exécution des tâches techniques qui faciliteront la mise en œuvre de la décentralisation. En se cachant derrière ces enjeux techniques et en refusant justement d'engager les discussions sur ces dernières et de fournir un calendrier clair sur le processus, il a donné l'impression d'un manque de volonté politique et de redouter des échecs notamment dans les grandes villes dont la capitale. Aujourd'hui, sur des questions aussi techniques qui relèvent de l'administration, il est évident qu'il sera difficile de faire confiance au gouvernement.

De son côté, l'opposition semble désormais jouer les enjeux du « central au niveau local ». Pour certains, le local est l'échelon propice de réalisation de l'alternance politique au niveau du pouvoir central. Cette analyse est notamment confortée par les bons résultats électoraux obtenus dans les grandes villes. En contrôlant les structures locales, ils espèrent avoir une maîtrise des opérations de votes lors des présidentielles (recensement électoral, vote, dépouillement, compilation des résultats, etc.).

A Lomé, dans les états-majors de dix partis politiques enquêtés, la décentralisation se limite à l'organisation des élections locales. La conquête du territoire relève au second plan sa gestion. Les rares projets sur la question se limitent au découpage du territoire. En matière de décentralisation, les partis politiques ont une compréhension essentiellement politicienne alors que la société civile y voit un moyen de capter les financements.

DES REALITES TECHNIQUES POUR JUSTIFIER DES ELECTIONS LOCALES EN 2018

S'il y a des questions sur lesquelles les tenants de la thèse d'une effectivité immédiate de la décentralisation se

montrent flexible, c'est bien les enjeux techniques. Ils sont nombreux et peuvent justifier une négociation du calendrier électoral. Pour la stabilité du pays, l'on ne peut se permettre de le maintenir dans une ambiance électorale. Après les législatives de 2013, la présidentielle de 2015 qui se profile à l'horizon dont les enjeux sont éminemment politique, il nous paraît peu probable d'organiser les locales en 2014. 2017 semble être l'échéance idéale, mais alors pourquoi ne pas coupler les locales aux législatives de 2018 ? S'il est évident que ce calendrier paraît inacceptable puisqu'il nous maintient dans un système anti-démocratique de délégation spéciale, il peut être légitimé par l'idée « démocratiquement incorrecte » d'une cogestion des délégations spéciales dont les modalités devraient être discutées pour garantir la sécurité des membres de l'opposition. Pour piloter l'ensemble du processus, un comité technique de mise en œuvre de la décentralisation placé sous l'autorité du ministre de l'intérieur peut être mis en place. Il peut être composé de :

- Le président du groupe parlementaire Unir
- Le président du groupe parlementaire ANC-ADDI
- Le représentant d'Arc-en-ciel
- Un représentant du système des Nations Unies
- Un représentant de l'UE
- Un représentant de l'administration

Derrière ce calendrier se cachent aussi des enjeux en termes d'emplois des jeunes.

LES COMPETENCES EN ATTENDANT LES MOYENS FINANCIERS POUR LES COLLECTIVITES ?

La loi de 2007 s'est attaquée aux insuffisances de celle de 1998 qui n'a fait l'objet d'aucune campagne d'information en dehors des milieux spécialisés

de l'administration territoriale. Elle définit des compétences en matière de : développement local et aménagement du territoire ; urbanisme et habitat ; infrastructures, équipements, transports et communication ; énergie et hydraulique ; commerce et artisanat ; santé, population, action sociale et protection civile ; sports, loisirs, tourisme et action culturelle ; gestion des ressources naturelles et protection de l'environnement enfin éducation et formation professionnelle. Les compétences transférables aux collectivités territoriales ainsi déterminées par la loi du 13 mars 2007, l'on attend toujours leur effectivité sur le terrain.

En effet, comme en 1998, il n'existe pas de texte d'application sur les modalités de transfert. Si les dites compétences respectent l'esprit de la décentralisation, la question que l'on se pose est de savoir : quelle collectivité locale au Togo est en mesure à très court terme de faire face à toutes ses compétences ? Ses compétences pour quelles ressources financières et humaines ? Pourquoi alors prendre le risque de diriger des collectivités sans réels moyens ? Les collectivités actuelles peuvent être qualifiées de collectivités « œuvre » au service du pouvoir central. Ce dernier s'accapare pratiquement des ressources sans assurer une redistribution efficace. L'Etat assure une sorte de fonction rentière, exprimée par sa capacité à prélever des ressources fiscales sans création de nouvelles richesses. Il est donc important que les collectivités locales jouent un rôle de premier plan dans les systèmes d'imposition s'ils doivent en être les bénéficiaires. Pour renforcer l'autonomie fiscale, elles devraient pouvoir déterminer à leurs discrétion l'ampleur de l'assiette fiscale et fixer les taux d'imposition.

REGLER LES QUESTIONS DE TERRITOIRES, DE TERRITORIALISATIONS ET DE TERRITORIALITES

Le découpage territorial est une question importante à traiter avant la tenue d'éventuelles élections locales. Plus qu'une opération ayant pour objet de résoudre les problèmes de représentation des populations urbaines ou d'équilibre socio-spatiale, il s'agit de mettre en place des territoires économiquement et socialement homogènes. Car si la décentralisation est un transfert de compétences de l'Etat à des collectivités territoriales, ces dernières sont des groupements humains géographiquement localisés (Suite à la page 10)

Kako Nubukpo : Ministre auprès de la présidence de la République, chargé de la Prospective et de l'Évaluation des politiques publiques

« L'objectif de la hausse est de réallouer les économies que nous faisons sur les subventions à des dépenses à caractère sociale »

Le 16 janvier 2014 le gouvernement togolais a décidé de l'augmentation du prix des produits pétroliers à la pompe. Une augmentation qui a suscité une vague de condamnation de la part des associations de défense des consommateurs, des organisations de la société civile et des syndicats. Pour le Ministre auprès de la présidence de la République, chargé de la Prospective et de l'Évaluation des politiques publiques, le professeur Kako Nubukpo, cette augmentation est inévitable. Dans cette interview, il en donne les raisons.

Focus Infos : Qu'est-ce qui a motivé la décision du gouvernement à augmenter les prix des carburants à la pompe ?

Kako Nubukpo : Il y a deux éléments clés qui ont motivé la décision. Depuis juillet 2011, il y a un mécanisme automatique d'ajustement des prix du carburant qui n'a jamais été mis en application alors que le gouvernement, chaque année, subventionne à hauteur de quarante (40) milliards de F CFA le carburant. Sur les deux ans et demi, cela fait plus de cent milliards de subventions. Et par rapport aux difficultés budgétaires, il était devenu difficile de continuer à maintenir ce niveau de subvention.

La deuxième raison, c'est que le gouvernement s'est rendu compte que si la population de Lomé est pauvre, l'extrême pauvreté se situe en zone rurale surtout dans l'extrême nord du pays. Et n'oublions pas que plus de 75% de la population togolaise est rurale.

Donc, l'idée c'est de réallouer les économies que nous faisons sur les subventions à des dépenses à caractère sociale qui vont impacter beaucoup plus sur le quotidien des plus pauvres comme les transferts monétaires, la finance inclusive qui est dotée d'un fonds de deux (02) milliards et c'est dans cet esprit qu'il faut comprendre la décision du gouvernement. Ce sont ces deux raisons : économie budgétaire et réallocation des ressources en faveur des secteurs où règne l'extrême pauvreté qui justifie la décision du gouvernement.

F.I : Pourquoi la suppression de la subvention n'a pas été progressive ?

On se rappelle que le Ministre du Commerce avait annoncé une vérité des prix depuis 2010. Pourquoi les mesures n'ont pas été appliquées depuis lors pour qu'il faille arriver à une

brusque augmentation en 2014 ?

K.N : C'est effectivement une mesure progressive puisque le gouvernement ne prélève que 10 milliards sur 40 milliards de subventions des produits pétroliers. Actuellement, ces produits sont encore subventionnés à hauteur de 30 milliards.

En fait, le gouvernement est vraiment préoccupé par la vulnérabilité sociale, notamment en zone urbaine, il a fait tout ce qu'il pouvait pour essayer d'endosser via ces subventions la charge ou une partie de la charge qui devait incomber aux consommateurs finaux. Mais si vous observez le budget 2014, vous verrez que pour 900 milliards de dépenses, nous n'avons que 567 milliards de recettes et nous avons prévu 262 milliards au titre de recettes extraordinaires. Et dans ces 262 milliards, nous avons prévu 100 milliards au titre des emprunts obligataires, cela fait penser à des dettes futures. Donc, si le gouvernement avait voulu faire appliquer jusqu'au bout la vérité des prix, il aurait ôté les 40 milliards de subventions du budget 2014 et là on aurait eu que 60 milliards à rechercher au titre des emprunts obligataires.

F.I : Jusqu'à quand la fluctuation des prix à la pompe ?

K.N : Je crois que si on rentre effectivement dans l'application du mécanisme, comme vous le savez, pour des variations comprises entre -5 et +5%, le prix va s'ajuster automatiquement et si les variations sont supérieures à 5%, le comité des gestions de prix se réunit pour décider des nouveaux prix. Les togolais doivent s'attendre à ce que cette vérité des prix s'applique dans des délais beaucoup plus court que ce qu'on a connu.

A partir du moment où le coût mondial du pétrole varie, il est légitime que le prix à la pompe s'ajuste à la hausse ou à la baisse.

F.I : A quelle échéance pratiquement on peut s'entendre à la fin effective des subventions ?

K.N : Nous discutons avec les partenaires techniques et financiers et je crois que c'est dans le cadre du vote de la loi de finance que ce type de mesure peut être pris.

F I : On a remarqué qu'il n'y pas eu d'augmentation de prix dans les autres pays de la sous région, pourquoi est-ce que c'est le cas du Togo ?

K N : Les modalités d'ajustement de prix sont différentes et ce qui fait que vous avez des pays où les prix sont supérieurs à ce qui se passent au Togo ou le contraire. Tout dépend de ce que vous mettez dans la formule des prix et tout dépend des coûts de revient, donc il faut intégrer la question du transport et des taxes. L'idéal serait que les Togoais, tous ensemble, discutent du contenu de la formule d'ajustement du prix et que les partenaires sociaux en fassent leur affaire pour s'assurer que cette formule du prix répond à l'équité sociale en plus de l'efficacité économique.

F I : Est-ce que le togolais doit s'entendre à une augmentation de son salaire au cours de cette année ?

K N : Non, le gouvernement a baissé les charges sociales sur les salaires en passant de 5 à 3%. Il y a déjà eu une augmentation de salaire via les 20 000 et 30 000 FCFA qu'on a concédé l'an dernier dans le cadre d'une négociation sociale et qui ont été de nouveau reconduite cette année. Donc, je crois qu'un effort sans précédent a été faite pour l'augmentation des salaires. Ce que nous voulons éviter, c'est que l'augmentation des salaires n'engendre une spirale inflationniste, puisque les commerçants s'ajustent sur les augmentations de salaires pour augmenter les prix. Si on additionne la hausse



Kako NUBUKPO

probable des prix issue de la réduction des subventions sur les produits pétroliers et une éventuelle augmentation des prix issue de l'augmentation des salaires, le pouvoir d'achat ne va pas bouger et en plus on sera de moins en moins compétitif à l'exportation. Donc, l'idée c'est d'avoir des salaires décents certes, mais surtout au niveau général, des prix suffisamment faibles pour que le pouvoir d'achat réel des agents économiques soit quand même important tout en préservant la compétitive à l'export de notre économie.

F I : Comment est-ce que les 200 milliards que l'Etat espère mobiliser par le biais de l'Office Togolaise de Recette sera traduit en réalité ?

K N : Il y a le commissariat à la Douane et aux Impôts qui vont rationaliser leurs modalités de gestions avec les mesures incitatives idoines pour mobiliser les recettes. Là, il faudrait que ces deux commissariats en relation avec le commissaire général organisent la mobilisation des recettes, mutualisent leurs ressources s'il le faut afin que cette augmentation soit effective. Je crois qu'à court terme, elle sera moins importante que ce qu'elle donnera quand on aura atteint la vitesse de croisière. C'est une

phase de transition à l'heure actuelle, mais dans les pays où cela a été mis en place on a assisté effectivement à une recrudescence des recettes propres.

F.I : Au niveau des perspectives économiques, qu'elles sont les pistes aujourd'hui pour 2014 ?

K.N : Déjà la création de ce nouveau ministère de la Prospective et d'évaluation des politiques publiques traduit la volonté du chef de l'Etat de se doter d'une vision de long terme partager par tous les Togolais, ce que nous appelons la « prospective Togo vision 2030 ». Et nous répondons à quatre questions : quelles sont les futurs possibles du Togo ? Que voulons-nous faire ? Que pouvons-nous faire ? et comment allons-nous le faire ?

Cet exercice de prospective démarre dans les prochaines semaines avec les séminaires sectoriels participatifs afin d'arriver rapidement à la mise en place d'un document de vision. Sur le volet de l'évaluation, sur la gestion axé sur le résultat, nous travaillons sur la mise en place des objectifs pour chacune des politiques publiques, la définition des indicateurs de performances et des indicateurs de suivie et d'évaluation, là nous insistons sur la gestion axée sur le résultat.

(Suite à la page 5)

La diaspora togolaise, un acteur de développement socio-économique

✎ Rosalyn DATHEY

Considérée comme la sixième région du pays, la diaspora avec ses 2 millions de Togolais vivant à l'étranger, constitue un gisement de compétences, de savoir-faire et d'autres ressources qui doivent être mobilisés pour le développement du Togo. Les transferts de fonds envoyés par ces Togolais vivant à l'étranger représentaient près de 154 milliards en 2010 et 160 milliards de F CFA respectivement en 2011, et ont rapporté plus de 14 milliards de FCFA de recettes fiscales selon les estimations de la BCEAO. Pour les cinq dernières années, le total des fonds envoyés par les Togolais de l'étranger est de 3 à 5 fois supérieure à ceux des appuis budgétaires accordés au Togo à titre d'aides par les pays développés. Cependant ces transferts de fonds ne sont pas dirigés vers des investissements productifs et les initiatives de la diaspora en faveur du développement qui existent sont parcellaires du fait de sa non intégration.

Conscient du poids non négligeable de la diaspora dans le développement socio-économique du pays et dans sa volonté d'optimiser la contribution des Togolais de l'étranger, le gouvernement a affirmé son engagement par l'institutionnalisation du cadre d'exécution du Programme diaspora. Créé par arrêté N°2010-010/PMRT du Premier ministre, daté du 14 juin 2010, ce Programme diaspora dénommé « Initiative pour le recours aux compétences et aux ressources de la diaspora », a pour but de recourir aux compétences, savoir-faire et autres ressources financières de la diaspora togolaise, en vue de renforcer les capacités institutionnelles indispensables à la relance du développement socio-économiques du pays.

Depuis sa création en juin 2010, ce Programme diaspora s'est attelé à la révision de la note conceptuelle initiale du programme, à la confection d'un tableau synoptique montrant les besoins en compétences additionnelles exprimés par les différents ministères. Elle a aussi œuvré pour la création et la mise en ligne d'un site web dédié au programme, la création d'une base de données ayant pour fonction principale de répertorier les compétences togolaises à l'étranger, l'élaboration d'un document comportant la grille de rémunération et les avantages à accorder aux experts

et consultants issus de la diaspora.

Le Programme a aussi entrepris une tournée d'explication et de prospection du 21 novembre 2013 au 08 décembre 2013 auprès des Togolais vivant à l'étranger. Cette mission qui a sillonné les grands foyers de la diaspora togolaise en Occident notamment Paris, Bruxelles, Cologne, pour la zone Europe, Washington, New York et Montréal pour la zone Amérique, a pour objectifs d'informer la diaspora togolaise sur les différentes initiatives entreprises par le gouvernement à son endroit, répertorier les doléances et récrimination de la diaspora togolaise, prospecter et sensibiliser sur les enjeux des premières assises nationales sur la mobilisation des compétences de la diaspora, informer sur les opportunités de recrutement immédiat à l'issue desdites assises et informer sur les opportunités de financement en faveur de la diaspora.

La programmation africaine de cette tournée débutera bientôt pour l'organisation des assises de la diaspora dans le courant du mois de mars.

DIFFICULTES MALGRE LA VOLONTE POLITIQUE :

Malgré ces actions en si peu de temps, depuis sa mise en place en

juin 2010, le Programme diaspora peine à véritablement prendre son envol du fait d'un problème d'encrage institutionnel aggravé par des problèmes de ressources humaines et matérielles.

En effet, dès son lancement, le Secrétaire général du gouvernement et deux autres ministères (ministère de la fonction publique et affaires étrangères) se sont fortement impliqués dans la gestion du Programme ; ce qui n'a pas manqué de créer des interférences dans la prise des décisions et une absence de soutien de haut niveau en termes de visibilité et de lisibilité.

Aujourd'hui, le Programme Diaspora retourne enfin sous la tutelle du ministère attitré, les Affaires Etrangères et de la Coopération. Pour son Coordonnateur, M. Antoine GBKOBUBU, « nous osons donc croire qu'avec le transfert du programme de la Primature au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération et la volonté affichée du titulaire dudit ministère, les choses vont bouger plus rapidement ».

Or, ce ministère dispose déjà en son sein d'une Direction des Togolais de l'Extérieur (DTE). N'y a-t-il pas de risque que le Programme soit confiné dans le rôle de doublon à l'existant ?

Pour M. GBKOBUBU, il n'y a pas de crainte à se faire si chacun sait le rôle qui lui est dévolu.

La Direction des Togolais de l'Extérieur est une structure d'élaboration, de veille et de suivi des politiques et stratégies en faveur des Togolais de l'étranger. Elle a pour mission, d'élaborer les éléments de la politique nationale en matière d'administration, d'assistance, de protection et de promotion des Togolais de l'Extérieur. Aussi, participe-t-elle à toutes les activités en lien avec les missions diplomatiques et consulaires du Togo à l'étranger pour le mieux-être de nos compatriotes.

Le Programme Diaspora, est une structure d'opérationnalisation et de mise en œuvre des politiques et stratégies en faveur de la diaspora. Il a pour mission, la mobilisation de l'expertise de la diaspora hautement qualifiée, l'accompagnement de l'investissement économique privé de la diaspora au Togo, ainsi que de leurs actions en appui au développement local dans les régions d'origine. « Après déclinaison de la mission des structures respectives, on se rend compte que la DTE et le Programme Diaspora pris ensemble ne s'excluent pas, mais se renforcent mu-

tuellement. C'est donc des structures complémentaires et méritent d'être renforcés chacun dans son champ », nous a confié M. GBKOBUBU.

Toutefois, de nombreux efforts ont été entrepris, dans le cadre de ce Programme, pour amener la diaspora à appuyer le processus de construction nationale. Ces efforts partent des activités réalisées qui ont engendré de l'enthousiasme sur un fond de solidarité et de patriotisme des membres de la diaspora. Cependant, beaucoup reste à faire, notamment, la mise en place des mesures incitatives susceptibles d'encourager la diaspora à participer résolument au renforcement des capacités nationales et institutionnelles du Togo.

Ceci passe par l'instauration d'un environnement de dialogue permanent et de confiance entre le gouvernement, la société civile et la diaspora à travers l'organisation périodique de fora, la mise en place des mesures incitatives, des exonérations, des avantages et rémunérations à accorder à la diaspora qui désire entreprendre au Togo.

Interview: Kako Nubukpo

(Suite de la page 4)

togolaise ? Ou est-elle trop ambitieuse ?

KN : A cette question, je peux répondre en tant que citoyen mais pas en tant que ministre chargé de l'évaluation. N'ayant pas encore fait ce travail, ce serait injuste de donner des appréciations. Mais en tant que citoyen, l'idée c'est de mobiliser tout le potentiel togolais afin de financer les investissements structurant pour notre pays.

C'est donc quelque chose de positif à saluer. Maintenant la prochaine phase c'est de développer les synergies avec l'ensemble des administrations publiques, privées et la société civile pour avoir plus de garantie, de contrôle citoyen de l'action publique. C'est une très bonne initiative de vouloir s'orienter suivant le model asiatique mutualisant les énergies du pays pour avancer.

Il y a ces deux éléments complémentaires, avoir une vision de long terme à partir de laquelle articuler la mise en application de la SCAPE et ensuite articuler la SCAPE avec le budget. Vu que la SCAPE a un horizon de cinq ans, l'articuler avec le budget qui a un horizon d'une année. Donc vous avez sur le long terme la prospective, le moyen terme la planification et le court terme le budget. Voilà comment s'inscrit d'un côté l'effort de vision et de l'autre l'effort de rigueur dans la gestion et je crois que cela traduit bien quand même la convergence de vue que nous essayons d'avoir au niveau de la population.

FI : En termes d'évaluation des politiques, quelle appréciation faites-vous aujourd'hui de la Holding d'Etat qui est créée tout récemment, est-ce une décision favorable à l'économie



Récupéré n° 0326 / 18 / 10 / 07 / HAAC du 18 / 10 / 07

Adresse : BP. 431 Lomé

Tél. +228 2235 7766 E-mail: focusinfos@yahoo.fr

• Directeur de Publication

Ekpé K. AGBOH AHOUELETE

• Rédaction

Lola AKOMATSRI : Rédactrice en chef

Franck NONNKPO : Secrétaire de rédaction

Ayi d'ALMEIDA : Resp. Desk Politique

Ibrahim SEYDOU

Eric TCHALIM

• Collaboration

Esso BADOU

Rosalyn DATEH

Salomon WILSON

Wilfried ADEGNIKA

• Distribution

Komlanvi Delali AGBOH

• Maison du journalisme

Casier N°49

• Imprimerie

Imprimerie 1 Rois 17

BP. 8043 Lomé Togo

Tél. +228 9005 4237 / 9958 7773

• Conception

Focus Yakou Sarl

Tél: +228 22 26 01 91

+228 22 35 77 66

Lomé Togo

• Tirage

2500 exemplaires



Partenariat stratégique avec Attijariwafa bank, OPIC et CitiBank

Communiqué de presse



Washington - le 22 novembre 2013 -

Et de deux ! Attijariwafa bank signe un deuxième accord stratégique avec d'autres institutions américaines, cette fois ci OPIC et Citibank

Attijariwafa bank, visant à renforcer cette dynamique des échanges commerciaux et des investissements entre l'Afrique et les Etats-Unis d'Amérique, et toujours dans le sillage de la visite de Sa Majesté le Roi Mohamed VI à Washinton, a signé un deuxième accord, avec d'autres institutions américaines, Overseas Private Investment Corporation (OPIC), institution financière fédérale à rayonnement international, et Citibank, banque internationale présente dans 160 pays dont le Maroc.

En effet, le Vendredi 22 Novembre 2013, la Overseas Private Investment Corporation (OPIC), le Groupe Attijariwafa bank et Citibank, représentés respectivement par Mme Mimi Alemayehou, Executive Vice Président, M. Mohamed El Kettani, Président Directeur Général, et M. Ae Kyong Chung, Directeur Général, ont procédé à la signature d'un Mémoire d'Entente par lequel une ligne de crédit en cours a été portée à USD 100 millions et dont les conditions d'utilisation seront précisées entre les parties. L'accord vise à soutenir l'octroi de crédits aux PME au Maroc et dans un certain nombre de pays de présence du groupe Attijariwafa bank en Afrique Subsaharienne.

La signature du Mémoire fait aussi suite à la signature en Juillet de l'année en cours, d'une convention de crédit à moyen terme de USD 40 millions entre Citi et Attijariwafa bank supportée par un accord de partage de risque entre Citi et OPIC pour soutenir l'accès au crédit aux PME marocaines.

OPIC, institution financière de développement du gouvernement américain, mobilise du capital privé pour investir dans le développement économique durable et garantit de nombreux prêts pour encourager le financement des PME dans les pays en développement.

OPIC a une longue histoire dans le financement des projets au Maroc. Elle a financé et/ou garanti plus de 22 projets durant les quarante dernières années. L'accord signé avec Attijariwafa bank est le premier du genre pour le secteur bancaire au Maroc.

Créée en 1904, **Attijariwafa bank** est la première institution financière marocaine avec une présence dans 23 pays dont 14 en Afrique.

Citi est une institution financière internationale présente dans 160 pays. Elle opère au Maroc avec un agrément de banque de plein exercice depuis 1967.

Contact presse

Mme Houyem Kaabouch

Tél. 06 47 47 32 56

E-mail : h.kaabouch@attijariwafa.com

INAM :

La Rédaction

Le grand pari de l'assurance maladie pour les agents de l'Etat Quel bilan 2 ans après ?

Démarré dans un climat de scepticisme aussi bien des professionnels de la santé que des bénéficiaires, quant à son principe même comme pour sa pérennité, l'INAM (Institut National d'Assurance Maladie) s'est pourtant imposé très rapidement comme une réussite. Deux ans après son lancement, tous les acteurs reconnaissent qu'il contribue à un meilleur accès à des soins de qualité pour les agents de l'Etat. Quel bilan tiré de la phase de démarrage couvrant la période 2012-2013 et quelles perspectives pour celle de 2014-2015, qui devra constituer une phase de croissance et de stabilisation du cycle de développement de l'assurance maladie ?

La mise en place du régime d'assurance maladie relève d'une volonté politique et de l'engagement du Président de la République à faciliter l'accès aux soins de qualité aux Togolais, indique-t-on au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale. Il s'agit de traduire dans les faits les différentes conventions internationales en matière de protection sociale signées par le Togo, de même que les dispositions constitutionnelles relatives à l'épanouissement et au développement de chaque personne. Le gouvernement entend ainsi œuvrer à l'amélioration des conditions de vie des Togolais à travers la couverture maladie, instituée le 18 février 2011 par la loi N°2011-003 qui rend obligatoire pour les agents de l'Etat une assurance maladie. C'est un régime contributif qui couvre les agents publics et assimilés, en activités ou à la retraite.

Pour mettre en œuvre cette assurance maladie obligatoire, le gouvernement a créé l'INAM par décret N° 034-2011/PR le 8 février 2011, confiant à celui-ci la couverture des risques. Ces dispositions ont été complétées par les décrets N° 2011-032/PR et 2011-35/PR qui fixent respectivement les modalités de paiement des cotisations et le régime de partenariat entre l'INAM et les formations sanitaires.

La mission de l'INAM est donc d'assurer la couverture des risques liés à la maladie, aux accidents et maladies non professionnels et à la maternité des agents publics et de leurs ayants droits. A ce titre, et dans le souci de faire soigner en préservant les revenus des ménages, il organise la filière de soins de santé dans le cadre d'un partenariat qui le lie avec les différents acteurs. Ceux-ci sont au nombre de 4 :

- l'Etat togolais qui par sa volonté politique, a mis en place le

régime, assure son financement par le versement des cotisations en tant qu'Etat employeur et donne les grandes orientations - le ministère de la santé, acteur indispensable qui assure l'offre de soins dans le cadre d'un partenariat bien défini

- les ordres professionnels de la santé qui à travers leurs structures assurent également la prise en charge des assurés dans les centres de santé privés - les assurés qui sont au cœur de toutes actions menées par l'ensemble des autres acteurs.

La gouvernance de l'INAM est bâtie autour du Conseil de Surveillance qui veille à la mise en œuvre des orientations définies par le gouvernement dans le domaine de l'assurance maladie ; du Conseil d'Administration qui assure la bonne exécution des missions assignées à l'INAM ; et de la Direction Générale qui assure la gestion courante et est placée sous l'autorité d'un Directeur général nommé par le Conseil d'Administration.

LES RESULTATS DE LA PERIODE 2011- 2012 :

Malgré les défis considérables et les difficultés auxquels l'INAM a été confronté dans sa phase démarrage, l'assurance maladie a fait d'importants progrès en deux ans.

- L'affiliation

80% des cotisants ont pu réaliser les formalités pour leur immatriculation auprès de l'INAM au 30/11/2013 (contre 74% au 31/12/2012).

SITUATION DES BENEFICIAIRES au 30/11/2013	
Assurés principaux cotisants	89 275
Assuré principaux immatriculés	71 657
Ayants droits enregistrés	160 529
Total des bénéficiaires	232 186



- La prise en charge des soins de santé

Au 30/11/2013, l'utilisation de l'assurance maladie est confirmée par une nette croissance des indicateurs; malgré les difficultés inhérentes à la mise en œuvre de l'assurance maladie, depuis la création de l'INAM, la prise en charge effective des soins de santé est matérialisée par :

	01/03/2012 au 31/12/2012	01/01/2013 au 30/11/2013	01/03/2012 au 30/11/2013
consultations	284 463	304 250	588 713
médicaments	832 571	1 033 002	1 865 573
actes de biologie	312 488	553 013	865 501
imagerie médicale	37 541	65 123	102 664

Le conventionnement avec les formations sanitaires a évolué entre 2012 et 2013 grâce à l'engagement de l'Institut pour le respect des délais de paiement des factures de prestations de soins

- 740 formations sanitaires publiques (100%) depuis 2012
- 109 pharmacies privées sur 150, contre 98 au 31/12/ 2012
- 115 cliniques et laboratoires privés, contre 94 à fin 2012
- 24 établissements de lunetterie, conventionnés par l'INAM en 2013.

Au 30/11/2013, 6609 assurés sont pris en charge dans le cadre du traitement des affections de longue durée pendant que 5510 assurés ont bénéficié de lunettes médicales.

LES LEVIERS DE LA REUSSITE :

Plusieurs mesures mises en œuvre par la direction générale pour améliorer la satisfaction des assurés permettent aujourd'hui ces bons résultats. Il s'agit notamment de :

- l'instauration de relais de l'INAM dans les grandes formations hospitalières du pays tant à Lomé que dans les régions. Ce

qui a permis de rapprocher les services de l'INAM de ses usagers.

- la révision périodique des actes médicaux et produits pharmaceutiques pris en charge qui a contribué à une forte réduction des médicaments et actes soumis à l'accord préalable de l'INAM

- La prise en charge forfaitaire des lunettes (40 000 FCFA) et l'introduction de nouvelles molécules et dispositifs médicaux.
- La réduction de la taille des carnets de soins

- L'augmentation du prix base de remboursement tout en préservant l'équilibre (plus de 80% remboursés sur la base du prix de vente en pharmacie)

- Prise en charge des médicaments de la CAMEG à 90% (pour encourager l'utilisation des génériques).

- Prise en charge à 100% des consultations dans les Centres Médico-sociaux (CMS) et Unités de soins périphériques(USP)

pour encourager le respect de la pyramide de soins

LES DEFIS ET ENJEUX :

Les résultats satisfaisants engrangés en quelques mois par l'INAM sont l'expression du dynamisme et de l'implication de chaque instant dont font preuve les employés, relève Myriam DOSSOU, Directrice générale de l'Institut ; mais également de la synergie efficace des différents acteurs. « L'avis favorable émis en faveur de l'INAM en mars 2013 par le Conseil de Ministres des pays membres pour son adhésion à la CIPRES, organisme régional ayant pour mission, la promotion de la protection sociale et le contrôle des institutions de prévoyance sociale des pays francophones d'Afrique Occidentale et Centrale est une preuve de la détermination politique. » indiquent ses collaborateurs. De fait, l'Institut a mobilisé l'ensemble tous ses employés autour des valeurs partagées, d'objectifs communs et d'actions transversales pour la période 2013-2015 dans un Projet d'entreprise nommé « CAP 2015 »:

En 2013, le projet d'entreprise a pris le relais du plan d'actions 2012 ayant permis d'atteindre les objectifs prioritaires de 2012. Le projet CAP 2015 a fait l'objet d'une réévaluation à fin 2013 afin de capitaliser les acquis et d'intégrer les contraintes de diverses natures pour l'élaboration du plan stratégique 2014/2015.

Dans la perspective de l'extension, une note conceptuelle a été élaborée à l'issue des différentes réflexions menées au sein de l'INAM fort de l'expertise acquise en matière de gestion d'assurance maladie.

DES PISTES POUR UNE SATISFACTION ENCORE PLUS GRANDE :

Des réflexions sont en cours pour déployer un modèle simplifié mais efficace de gestion du risque et d'optimisation des coûts de gestion et des charges de l'assurance maladie obligatoire, par exemple une refonte des outils de prise en charge en vue de leur allègement, dont

(Suite à la page 9)

Quel bilan 2 ans après ?

(Suite de la page 8)

la phase de test est prévue au cours du 1er trimestre 2014.

Ou encore la consolidation du contrôle du droit aux prestations par l'utilisation d'un système simplifié de suivi des droits en lieu et place du renouvellement des cartes d'assurés initialement prévu dont le coût est estimé à près de 200 millions FCFA.

Cette solution, surtout économique et plus efficiente revêt

un intérêt certain pour le développement durable et la RSE : elle empêche la production de 260 000 nouvelles cartes et la destruction des 260 000 cartes déjà en circulation.

PERSPECTIVES :

Sur la dynamique actuelle, la direction entend mener le combat sur de nouveaux chantiers, notamment :

- la réalisation d'études actuarielles pour anticiper les différentes évolutions du régime actuel.
- l'automatisation des échanges de flux avec les pharmacies, première étape de la création d'un réseau intégrant les prestataires de soins, entamé en 2013 va être finalisé et généralisé ;
- Les études pour définir les conditions de l'extension progressive de la couverture à par-

tir du portefeuille actuel ; Les retraités du secteur privés, les familles de plus de 6 membres, le secteur privé formel et l'informel sont en première ligne de ce projet.

- l'opérationnalisation du cadre de concertation avec les hautes sommités de la médecine (professeurs en médecine et agrégés) pour la promotion des bonnes pratiques et le développement de synergie pour un meilleur arrimage entre assurance santé

et médecine (le CMCI - Conseil Médical Consultatif Indépendant),

La couverture du secteur informel et le financement de régimes non contribuables font partie également des perspectives : « il s'agira aussi d'apporter des réponses à des problèmes conjoncturels identifiés » confie Mme Myriam DOSSOU.

Qu'en pensent bénéficiaires et partenaires ?

✂ La Rédaction

Le mini sondage réalisé auprès des assujettis et bénéficiaires de l'assurance maladie et des prestations de l'INAM montre une grande satisfaction. La majorité des sondés souligne que cela leur permet un meilleur accès aux soins ; beaucoup relevant qu'ils ne se seraient pas soignés de certaines pathologies si l'assurance obligatoire n'avait pas existé, à cause de leur coût. « L'INAM présente beaucoup d'avantages pour nous agents de la fonction publique. Il nous permet de nous soigner sans penser à notre portefeuille, ni se soucier des dépenses de santé sur notre pouvoir d'achat général » confie Monsieur ASSOGBA, censeur au lycée du port.

Monsieur Fallaballaki KELEKI fonctionnaire au ministère du Commerce relève pour sa part le caractère presque « indolore » du prélèvement et la constante amélioration des services proposés : « l'INAM nous permet de nous soigner sans que nous ne sentions le poids des frais. La retenue à la source n'est pas du tout perceptible par le fonctionnaire. L'amélioration des services est régulière comme par exemple la multiplication des partenariats avec les hôpitaux et les pharmacies ; ce qui nous évite de longs moments d'attente »

Quant à Folly Assiongbon, retraité, il parle sans doute un peu excessif d'un cadeau divin : « plusieurs retraités comme moi ne pouvaient pas se soigner ; encore moins envisager des soins de qualité. Simplement parce que nos pauvres pensions ne nous le permettaient pas. Ce qui a pour conséquence le décès prématuré de certains amis et camarades. Aujourd'hui, avec 3,5% prélevés sur nos pensions, nous avons droit à des soins. Moi je dis que c'est un cadeau divin et je dis merci à l'INAM » soutient-il. Avant d'ajouter, un brin amusé : « regardez comment je suis à nouveau jeune »

Quelques bémols cependant

à ce concert de satisfactions. Monsieur LASSMALABA Serge, fonctionnaire également au ministère du commerce souhaite que l'INAM « améliore ses services par rapport à l'attente préalable et à la prise en charge de certains produits. Les délais sont parfois trop longs à cause des divergences entre l'INAM et l'hôpital sur l'avis favorable ; ce qui fait traîner l'entrée en possession desdits médicaments. » Certains notent la subvention inéquitable des produits pharmaceutiques. L'insuffisance des partenariats et la mauvaise exécution de contrats par certaines institutions partenaires de l'INAM reste également un souci pour les bénéficiaires.

« Parfois, la clinique où vous allez vous informe n'être pas partenaire avec l'INAM ; ou que celui qui s'occupe des relations avec l'institution est absent ou encore qu'il n'y a pas de connexion avec le serveur de l'INAM », regrette M. ASSOGBA. Qui soulève aussi les tracasseries relatives aux papiers et propose leur réduction : « on exige de remplir des papiers. Or, il y en a qui viennent et qui ne savent pas écrire et c'est dommage ! Si on réduisait les papiers, chacun gagnerait en temps. Etre dans une queue quand on est malade, ce n'est pas facile et cela retarde

les consultations. Dès lors qu'ils ont nos données, ils ne doivent plus, par exemple, exiger de nous des carnets avant de bénéficier des services » avance-t-il. Tous sont unanimes pour souhaiter l'extension de l'assurance maladie à tous les secteurs, notamment les employés du secteur privé.

L'AVIS DES PROFESSIONNELS :

Pour permettre une prise en charge de ses assurés dans un cadre légal, des conventions de partenariat ont été signées entre l'INAM et la Direction Générale pour l'ensemble des formations sanitaires publiques ; puis entre celui-ci et l'Ordre National des Pharmaciens Privés, l'Ordre National des Chirurgiens-dentistes et l'Ordre des Médecins du Togo.

L'INAM réalise tout d'abord une visite de prospection du prestataire pour évaluer ses capacités dans les domaines tels que les infrastructures, les matériels et les équipements, les ressources humaines, les paquets de prestations. Ensuite, le prétendant partenaire constitue un dossier, composé en général de l'agrément du ministère de la santé, de l'attestation professionnelle ou du diplôme, de la carte d'opérateur économique, qu'il dépose à l'INAM.

Le centre est formé par rapport à l'utilisation des outils de travail de l'institut et un contrat est signé entre les deux parties si le dossier du postulant est accepté.

Selon plusieurs partenaires de l'institut dont par exemple le Docteur N'SOUGAN Innocent, secrétaire général de l'Ordre des Pharmaciens du Togo, « l'assurance maladie est un très bon outil. Il contribue à la bonne santé des fonctionnaires qui, autrefois, pratiquaient l'automédication. » C'est ce que pense également le neurologue le Dr BELLO. Le pharmacien lui note une autre vertu : « Grâce à l'INAM, le trafic des médicaments frelatés a considérablement diminué. Chaque assuré peut profiter du service en cas de besoin » indique-t-il.

La totalité des partenaires apprécie par ailleurs la collaboration avec l'institut notamment la rapidité et l'effectivité dans le remboursement. A chaque fin du mois, l'INAM verse directement sur le compte de ses partenaires ce qu'il leur doit. Chirurgien-dentiste et partenaire de l'institut, le Dr DAGBOVIE Corinne confirme : « même si le niveau de remboursement doit être revu, il est toujours versé à temps sur mon compte quelque soit le montant, qu'il soit insignifiant ou important » déclare-t-elle. Mais les prestataires déplorent énormément le taux de prise en charge que s'est fixé l'INAM comparativement à d'autres assurances. Le pourcentage de prise charge de l'institut au niveau de la santé dentaire se situe entre 23 à 30 % seulement du coût total du traitement ; soit 80% des tarifs de leurs bases de données, indique le Dr DAGBOVIE

Le niveau estimé faible de la prise en charge et l'outil de tra-

vail de l'INAM jugé complexe par certains, décourageraient des centres de santé à collaborer avec lui. De fait, environ 9,4 % des membres de l'Ordre des chirurgiens-dentistes du Togo et 27% de celui des pharmaciens sont partenaires de l'institut.

Après les deux premières années, certains partenaires appellent à une évolution : « actuellement, l'humanisme doit l'emporter sur l'opération économique, sinon les prestataires privilégieront les clients privés au détriment des assurés de l'INAM.

A cause de la complexité et de l'énormité des documents à remplir avant chaque opération, les opérateurs perdent du temps surtout en face des malades en état d'incapacité de remplir eux-mêmes ces nombreuses pages.» déclare le Dr FAGBEGNON Sikavi, présidente de l'Ordre des Chirurgiens-dentistes du Togo.

Néanmoins, mis à part l'outil de travail, la totalité des partenaires apprécie l'utilité et l'efficacité de l'Institut National d'Assurance Maladie.

Le refus catégorique de la prise en charge des traitements liés au confort du patient et l'attente préalable sur la qualité ou la nature de certains produits ou traitements consolident la collaboration entre les différentes parties.

Les partenaires exhortent donc les responsables de l'institut à améliorer l'outil de travail, constitué des tas de documents que parfois les souffrants oublient d'apporter avec eux.

Une femme à la tête de l'INAM :

La Rédaction

Une des rares femmes à diriger une grande structure dans notre pays, Myriam DOSSOU, est à la tête de l'INAM depuis sa création. « Elle doit ce poste non pas à la promotion du genre ni à la discrimination positive en faveur de la gente féminine, mais à son parcours et à sa riche expérience » confie un membre du Conseil d'Administration. « Elle fut la meilleur candidate et reste la meilleur à ce jour pour le poste » confirme-t-on au cabinet du Premier ministre.

En effet, la quarantaine, la discrète Mme DOSSOU est une tête bien pleine, diplômée de l'Institut Africain d'Assurances de Tunis avec Mention Très Bien et titulaire d'un MBA à l'Ecole Nationale d'Assurances de Paris (France). Avant de diriger l'INAM, elle fut à Abidjan (Côte d'Ivoire) Directrice de la Réassurance de NSIA -Participations Holding S.A, du Groupe NSIA qui compte 18 sociétés Assurance IARD et Vie dans 11 pays.

Rattachée à la Direction générale du Groupe, elle assurait la coordination de toutes les opérations relatives à la réassurance et au transferts des risques du Groupe. Ses activités ont consisté à créer le POOL de Co-

Réassurance pour une couverture optimale des portefeuilles de risques du Groupe dans le cadre de la centralisation de la réassurance des filiales, élaborer et mettre en œuvre la politique de réassurance du groupe validée par le Comité Stratégique. Depuis sa création, elle assure la gestion administrative, technique, financière et comptable du POOL de co-réassurance et met en place la stratégie de protection financière des sociétés du Groupe.

Suite d'une longue carrière en assurance commencée au GTA, avant Abidjan, elle s'est occupée entre autres de l'analyse des offres des assureurs des marchés locaux au sein du département

Afrique à Paris chez le courtier international MARSH. Elle fut également dans le même pays Assistant Account Manager chez l'assureur AXA.

Depuis 2008 Mme DOSSOU est enseignant vacataire aux Étudiants du MBA spécialisé assurance de l'Enass/ CNAM à Paris la Défense

Décrite comme travailleuse, dynamique et pro active par ses collaborateurs, celle qui n'aime pas parler d'elle mais préfère laisser pour seuls juges ses résultats, peut se targuer de deux premières années couronnées de succès, validés aussi bien par les employés que par les partenaires ; mais surtout pas les bénéficiaires, concernés au premier chef par l'assurance maladie. « L'enquête satisfaction et l'avis favorable de notre adhésion au CIPRES sont des indicateurs de la bonne tenue de l'INAM » souligne un administrateur qui indique apprécier l'humilité de la directrice générale qui préfère mettre sou-



Mme Myriam DOSSOU

vent en avant le travail d'équipe plutôt que de tirer la couverture à elle.

Cette adepte de mots fléchés ne va pas manquer de recevoir justement des « flèches » dans une société parfois machiste, où les femmes dirigeant, qui de surcroît réussissent, sont la cible d'attaques de toutes sortes. Pour

l'heure, elle confie ne pas y prêter attention, se consacrant à la réalisation de l'ambitieux objectif de l'INAM d'être un acteur majeur du système d'assurance maladie au Togo, avec le projet d'entreprise nommé CAP 2015 fixant les grandes orientations et les objectifs à l'horizon 2015.

Chronique :

(Suite de la page 3)

sur une portion déterminée du territoire national. Le territoire décentralisé s'apparente à une construction sociopolitique sur un espace donné. De ce fait, notre proposition est basée sur deux principes : la participation et la progressivité.

- La participation : Elle est fondamentale dans le processus de territorialisation. Elle permettra aux populations des villages ou des quartiers de proposer les regroupements qui aboutiront à la constitution des espaces géographiques communaux : c'est le retour du pouvoir à la maison. Un mécanisme basé sur la sensibilisation donnera ainsi la possibilité aux populations de s'identifier à un espace communal spécifique.

- La progressivité : On peut développer une approche verticale descendante : Il est constant qu'aucune collectivité locale du Togo n'est en mesure de faire face à la clause de compétence édictée par la loi de 2007 du fait de leur faible capacité opérationnelle. Il s'agira alors de mettre en place en 2018 les communes urbaines, les niveaux préfectures et régions, suivi par la suite des communes rurales en 2022. Cette proposition est soutenue par la faible capacité de mobilisation des ressources humaines et financières des collectivités rurales. En effet, en milieu rural, la principale

ressource des collectivités repose sur l'impôt foncier face à la faiblesse des activités économiques. Dans les pays africains, il est plutôt difficile d'imposer le monde rural. Seule l'Ethiopie, pays à 84% rural réussit facilement à travers ses villes qui jouent un rôle politique d'encadrement des campagnes, à collecter les impôts dans ce monde. Il s'agira alors d'identifier la matière imposable et de préparer les contribuables à l'acquittement des taxes. Cette préparation passe par une longue période de sensibilisation.

QUELLES TACHES TECHNIQUES A HAUTE INTENSITE DE MAIN D'ŒUVRE DANS LA PERSPECTIVE DES LOCALES ?

- Dérouler la stratégie de communication élaborée par le PNUD en 2009
- Opérer le découpage territorial sur la base de la participation
- Les études socio-économiques
- L'adressage

L'adressage : C'est une méthode d'identification des voies et des immeubles, tendant à faciliter le repérage des constructions, grâce à une signalétique (panneaux de rue et numérotage des entrées), une représentation planimétrique des îlots et un fichier d'adresses.

L'inefficacité du cadastre qui s'appuie sur des titres fonciers, attribués aux termes d'un long processus, lourd, coûteux et opaque (délivrance d'une centaine de titres fonciers définitifs par an), tandis que dans le même temps des milliers de constructions sont réalisées sans permis de construire et en dehors de tout cadre foncier légal, dans l'insécurité juridique la plus totale, nous amène à formuler cette proposition à court terme. Par ailleurs les « projets cadastre » financés en Afrique par la Banque Mondiale dans les années 1980 n'ont pas eu les succès escomptés. La complexité et la dimension du problème à résoudre, l'importance des ressources à mobiliser, la nécessité d'un suivi quotidien, le nombre insuffisant de compétences locales ont contribué à délaissé des projets qui requièrent un effort de très longue haleine. Par ailleurs, on pouvait parfois douter de la démarche adoptée, car l'un des principaux obstacles à la gestion de l'impôt foncier, (que le cadastre contribuait à implanter), était l'absence d'adresses : l'envoi habituel du courrier par boîte postale s'avère un système peu fiable, si l'on souhaite que le destinataire signe, par exemple, un accusé de réception d'une lettre officielle, et plus particulièrement d'un avis d'imposition. On comprend dans ce cas l'intérêt porté aux projets d'adressage.

Il s'agit d'opération lourde, nécessitant plusieurs équipes et des financements conséquents. Car la responsabilité de l'établissement des évaluations requiert l'allocation de ressources suffisantes pour assurer un système d'évaluation solide et uniforme. La démarche consiste à rapprocher fichier d'adressage et rôles pour la constitution d'un registre fiscal, document correspondant aux rôles complétés par des adresses. L'objectif poursuivi est triple :

- Évaluer l'importance des populations non imposées en comparant fichiers d'adressage et rôles,
- Intégrer l'adresse dans les rôles et les avis d'imposition comme donnée d'identification du contribuable et de la matière imposable,
- Appuyer les services du fisc et du recouvrement dans la collecte des informations sur les populations jusque-là non imposées, et dans leur réflexion sur la stratégie à développer pour mettre en adéquation régime d'imposition et réalités économiques (pauvreté urbaine).

Les difficultés liées à la mobilisation des impôts fonciers (taxe sur la propriété bâtie et non bâtie, surtaxe foncière, taxe d'habitation, taxe d'enlèvement des ordures, taxe professionnel) peuvent trouver des solutions à travers une opération d'adressage.

Les opérations d'identification permettront également d'améliorer la mobilisation de la TP et de la TPU. Il s'agit d'identifier les entreprises ayant une installation fixe et surtout les micro-entreprises du secteur informel pour déterminer leurs assiettes. Les recettes potentielles attendues peuvent justifier le soutien des partenaires au développement et l'engagement de dépenses liées aux recensements des contribuables à ces taxes.

Enfin, l'adressage s'inscrit dans un contexte d'appui au développement municipal. Il développe une approche tournée de plus en plus vers la fourniture des services urbains prioritaires dans un contexte de pression démographique, d'extension spatiale et de ressources limitées. Dans ce sens l'opération offre une solution pour la collecte des ordures et la taxe qui y va avec. Il s'agit d'éditer un plan de rues, d'identifier les maisons ainsi que les limites des quartiers. Ceci contribue à guider la définition des zones de ramassages et leurs affectations entre les différents acteurs de la pré collecte et de la collecte. La démarche peut donc être facilitée par le panneautage des voies et permettre ainsi la matérialisation des limites des zones, les circuits de collecte et l'implantation des dépotoirs intermédiaires.

OTR:

Ibrahim SEYDOU

Le pari de Faure GNASSINGBE et les défis qui attendent Henry GAPERI

L'Office Togolais des Recettes (OTR) entrera sous peu dans sa phase opérationnelle. Après la nomination du rwando-canadien Henry GAPERI au Commissariat général et son arrivée cette semaine à Lomé pour prendre fonction, celle imminente des trois commissaires préposés aux impôts, à la douane et aux services généraux ainsi que le recrutement d'agents à vingt postes de responsabilité, le pari ambitieux du Président de la République Faure GNASSINGBE de rendre plus efficaces et accessibles les régies financières se met en place. La tâche ne sera pas aisée même si les expériences réussies d'autres pays africains, incite à l'optimisme.

Le premier défi qui attend le commissaire général Henry GAPERI sera de s'imposer rapidement, d'imprimer sa marque et une méthode à l'office pour se faire un nom. Car pour ses débuts, le sien entretient la polémique. En effet, sur l'air d'un nationalisme aussi soudain que suspect, certains entonnent le refrain du « bradage de souveraineté », celui d'« insulte à l'intelligence et aux compétences togolaises. » Argument très subjectif et plaisant à une partie de l'opinion parce que simpliste et populiste, et donc très difficile à battre en brèche, d'autant plus que le rwando-canadien n'aura pas beaucoup de délai de grâce.

Pourtant, son parcours est éloquent. Titulaire d'un MBA de l'Université Simon Fraser (Canada), il occupait jusqu'à sa nomination le poste de conseiller au Fonds Monétaire international (FMI) en matière de politique et administration des recettes pour plusieurs pays d'Afrique de l'est et du centre. Il répond en outre d'un riche parcours avec plusieurs expériences au Rwanda, notamment comme Commissaire général de l'Office Rwandais des Recettes, Directeur de la Caisse de sécurité sociale du Rwanda, Président de la Banque de Kigali ; excusez du peu !

Par ailleurs, son choix s'est effectué aux termes d'un processus de sélection par appel à candidatures, réalisé de bout en bout par le cabinet international anglais, Crown Agents choisi après un avis à manifestation d'intérêt. Ce cabinet travaille avec les gouvernements afin d'aider les pays à devenir plus performants. Intervenant dans plus de 100 pays avec des bureaux dans 22 d'entre eux, il fournit notamment des services de conseil, financiers et de gestion de chaînes d'approvisionnement, afin d'accompagner les Etats à dynamiser leur développement économique, à renforcer leurs systèmes de santé et à améliorer la gestion de leur finance. Sur les 81 candidatures que Crown Agents a reçues, aucune

n'était togolaise. Après une sélection rigoureuse pour peaufiner le profil, six candidats ont été retenus afin de passer des tests et des entretiens à Lomé. Seuls 5 feront le déplacement sur le Togo ; le 6^e ayant entre temps trouvé un autre poste. Les tests se sont déroulés devant un jury de 10 personnes, composé notamment du commissaire général de Mauritijs Revenue Authority, l'équivalent mauricien de l'OTR, Sudhamo Lal, de deux experts internationaux africains, de 4 consultants du cabinet Crown Agents et de 3 membres togolais du Comité de Pilotage ; ces derniers avec statut d'observateurs, sans voix délibérative. Trois seront choisis à l'issue des épreuves. Présentés au gouvernement, celui-ci qui a retenu le candidat GAPERI arrivé en tête des tests, devançant un Britannique ayant occupé de hautes fonctions en Sierra Leone.

Au surplus, outre l'absence de candidatures togolaises, il faut noter que le Togo n'est pas le premier pays ayant adopté la fusion de ses régies financières, à l'avoir confié à un étranger. Le premier commissaire général de l'office rwandais des recettes fut Ghanéen ; l'actuel du Burundi est un Anglais comme celui de l'Ile Maurice est un Pakistanais. Et contrairement à notre pays par exemple où les autres commissaires seront exclusivement Togolais, celui des douanes en Ile Maurice est Anglais.

CONTRAT DE PERFORMANCE :

Le second défi qui attend le commissaire général et sans aucun doute le plus important, est bien sûr de faire mieux que ce que les deux régies réalisaient par le passé. De 2012 à 2013 par exemple, leurs résultats ont progressé de 19% : 13% pour les Douanes et 6% pour les Impôts, mobilisant plus de 400 milliards FCFA. L'objectif non confirmé serait d'atteindre dès la première année près de 800 milliards de recettes



pour l'OTR, en tenant compte effectivement des difficultés inhérentes à la phase de démarrage et d'adaptation aussi bien pour les employés que pour les contribuables.

Dans tous les cas, le contrat qui sera le sien sera celui de performances, avec des objectifs précis et des indicateurs de résultats, qui permettront de faire son évaluation au terme de son mandat de 4 ans, renouvelable une seule fois. Ses missions seront multiples :

- appliquer les politiques fiscales en vigueur
- élaborer et exécuter les plans stratégiques opérationnels pour permettre à l'Office de réaliser ses objectifs de rendement
- assister et conseiller le ministre chargé des finances sur toutes les questions touchant la politique fiscale
- diriger l'équipe de direction afin de garantir les performances et un management efficace de l'Office
- établir des rapports périodiques dédiés au conseil d'administration, contenant notamment des états financiers et des indicateurs de performance
- garantir une gestion et une structure organisationnelle efficaces et efficientes et des conditions d'emploi propices, permettant au personnel de l'office d'être bien motivé et bien formé
- établir des liaisons avec les autres structures du gouvernement, des organisations du secteur privé, des organismes fiscaux régionaux et internationaux en vue de traiter les problèmes communs.
- veiller à ce que le budget de l'Office soit correctement exécuté et que l'objectif de mobilisation des recettes soit atteint conformément aux objectifs fixés par la loi de finances
- proposer des réformes de la législation en matière d'impôts, des douanes et de recettes non fiscales
- établir des statistiques pour permettre l'établissement des pré-

sions des recettes

- de représenter l'administration fiscale vis-à-vis des tiers.

Pour éviter dès le début un malaise voir un conflit social, monsieur GAPERI devra vite gérer le redéploiement de plus 800 employés non indispensables, d'après le critère de mérite.

LA LONGUE QUETE DE L'OTR :

Le projet de création de l'OTR serait né d'après nos informations vers la fin de l'année 2008. Le Togo était alors engagé dans un vaste programme de réformes soutenu par les différents partenaires en développement dans le cadre de l'initiative PPTE (Pays Pauvres Très Endettés). Appuyé par le FMI dans sa mise en œuvre, le pays atteindra en un temps record par rapport au délai moyen des autres Etats ayant suivi le programme, le point d'achèvement. La grande partie de ces réformes réussies grâce à la volonté politique et à l'implication des différents acteurs, portait sur l'assainissement des finances publiques, à côté des réformes structurelles comme celles portant par exemple sur le secteur bancaire, la filière coton ou l'exportation du phosphate.

L'orthodoxie souhaitée exigeait qu'un accent particulier soit mis sur les régies financières ; le budget du Togo à l'époque oscillant autour des 200 milliards de FCFA.

Grâce aux efforts des uns et des autres, au renforcement des capacités notamment l'informatisation, et à l'injection de nouvelles compétences, les régies financières ont vu leurs performances croître, avec un recul de l'évasion fiscale et des détournements.

De fait nous confie une source, le Chef de l'Etat en aurait déduit que faire davantage était possible. Il s'agirait de mobiliser beau-

coup plus de ressources afin de faire face aux dépenses publiques qui n'ont cessé d'augmenter. Avec derrière une ambition : réduire la part de dons dans le budget pour que le Togo génère ses propres ressources. Sur son instruction, la réflexion a été entamée autour de la recherche des voies et moyens pour mobiliser davantage de ressources, notamment la faisabilité d'une fusion des deux régies. Un cabinet international a été recruté pour faire le diagnostic des douanes et des impôts, évaluer leurs forces et leurs faiblesses et proposer une solution. Ainsi naquit dans sa phase décisionnelle, après le rapport du cabinet, l'OTR.

Le Président de la République lui-même, voulant donner l'impulsion à cette réforme, se déplacera en Ouganda, premier pays africain à avoir adopté cette réforme, courante dans les pays anglophones et inconnue chez les francophones, pour s'imprégner de son expérience. Conforté après sa visite, il donna les instructions pour que la machine se mette en branle. Mais insista afin que la phase conceptuelle se déroulat en toute discrétion. Objectif : éviter que l'idée soit morte née avec les attaques des conservatismes et autres tenants de l'immobilisme ; étant entendu que cette réforme allait porter atteinte à des privilèges et à des positions acquises. Pour peaufiner le projet, une délégation composée du ministre de l'Economie et des Finances, Adjé Otéth Ayassor, de la directrice générale des Impôts, Ingrid Awadé, du directeur général des Douanes, Adédzé Kodjo, et de 3 députés (un de l'ex-RPT majorité, un de l'opposition UFC et le rapporteur de la commission des Finances) effectuera courant août 2012 une visite de travail d'une semaine à l'Ile Maurice et au Rwanda.

A Port Louis, d'abord, Adjé Otéth Ayassor s'est entretenu avec le vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Développement économique, Charles Gaëtan Xavier Luc Duval. Au menu des discussions, une présentation du Mauritius Revenue Authority (MRA), l'organisme de collecte qui regroupe douanes et impôts. Il a également été question de coopération bilatérale, de promotion de l'investissement, de convention fiscale relative à la double im-

Lancement du Fonds National de la Finance Inclusive:

Faure GNASSINGBE: « c'est une véritable coalition contre la pauvreté que nous sommes en train de mettre en place avec ce Fonds »

Le Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI) vient d'être lancé au cours d'une cérémonie grandiose à Kara. Présidée par le Chef de l'Etat en présence des partenaires techniques et financiers, des membres du gouvernement et plusieurs autres personnalités, militaires, civiles et politiques, l'ambiance ce samedi 25 janvier, au Palais des Congrès de Kara était festive et témoignait de l'importance de cet événement qui mobilise ces derniers temps toute l'attention.

Plusieurs interventions ponctuées d'applaudissements et de cris de l'assistance ont marqué la cérémonie dont le clou reste évidemment l'allocution du Chef de l'Etat. La mise en place du FNFI, croit savoir le Préfet de la Kozah, le Colonel Bakali Hemou Badibawou, est un signe de l'attachement du gouvernement au bien-être des populations. Avec ce Fonds, pense-t-il « l'espoir est permis ».

Le mécanisme du Fonds expliqué par son Directeur général,

Pour M. Prosper HOUENOU, Directeur général par intérim du FNFI, le Fonds, tel qu'il est conçu, ne s'adresse pas directement aux bénéficiaires de base. « Mais il utilise et dope les services des institutions de micro finance, des banques et d'autres opérateurs financiers de proximité pour que des services et produits adaptés arrivent à (...) tous ceux qui sont généralement en marge du système financier national ».

Pour atteindre cet objectif, le Fonds, selon M. HOUENOU, peut faire quatre choses au profit des populations:

Premièrement, le Fonds aide les institutions financières partenaires à être capables de mieux comprendre l'organisation des services d'épargne, de crédit, de transfert, d'assurance, bientôt de banque par téléphone portable pour les populations pauvres, la pratique des finances en milieu très reculé, en milieu rural par exemple, puis comment on remplace efficacement la garantie matérielle par la caution solidaire bien comprise etc.

Deuxièmement, le Fonds recherche auprès de l'Etat ou des partenaires en développement des fonds de crédit, met à disposition des institutions financières, ces ressources sous forme de lignes de crédit à des coûts étudiés, de manière à ce que les institutions disposent de ressources suffisantes et adaptées pour faire du microcrédit aux bénéficiaires de base, à des conditions suffisamment raisonnables pour que ces bénéficiaires de base puissent rentabiliser leurs activités. Ces conditions sont aussi suffisamment adéquates pour que les institutions financières puissent continuer de rendre de manière durable le service particulièrement aux pauvres.

Troisièmement, le Fonds va accompa-

gner particulièrement, par des mécanismes de sécurisation des prêts, les institutions courageuses qui veulent aller dans les zones très reculées, qui acceptent de financer l'agriculture, l'élevage, l'artisanat ou de donner des concours aux jeunes par exemple pour leur premier projet.

Quatrièmement, le Fonds veut encourager les banques à avoir des relations financières plus accrues avec les institutions de micro finance au profit des populations. C'est pour cela, que le Fonds va initier un mécanisme de facilitation qui rassure les banques et qui leur permet de donner plus de financement aux institutions de micro finance.

L'engagement des partenaires techniques et financiers

Tous les partenaires qui accompagnent le FNFI sont unanimes: le Fonds s'il est mis en œuvre correctement, pourra permettre dans un bref délai de réduire significativement la pauvreté au Togo. Aussi, à juste titre, ils ont exprimé leur engagement à accompagner l'initiative en vue de son aboutissement.

Saluant la mise en place de ce Fonds qui entend repousser les frontières de l'exclusion financière, M. NASSIROU Ramanou, Président de l'Association Professionnelle des Institutions de Micro finance du Togo (APIM-Togo), a réitéré l'adhésion « claire, sincère et sans équivoque » des institutions des micro finances à ce nouvel instrument dont la valeur ajoutée est très certaine ».

Pour Kardiata LO NDIAYE, Coordinatrice du Système des Nations Unies, et représentante résidente du PNUD au Togo, au-delà des défis liés notamment à la concentration des institutions de micro finance à Lomé, l'utilisation limitée de la technologie etc., l'initiative du Fonds reste louable en ce qu'il constitue un instrument efficace pour la lutte contre la pauvreté. Aussi, la Coordinatrice a-t-elle réaffirmé l'engagement « plein et entier » de l'ensemble du système des Nations Unies à accompagner le Fonds.

La Délégation de l'Union Européenne au Togo, à travers son Président Nicolas BERLANGA, soutient le Fonds mais compte surtout

sur l'accompagnement et l'adhésion de la population togolaise. « Ça ne suffit pas de brandir le drapeau de son pays, ça ne suffit pas de brandir son passeport pour dire qu'on est citoyen; ça ne suffit pas d'avoir accès au système d'éducation, d'élire démocratiquement ses dirigeants pour garantir l'avenir de ses enfants; il faut aussi participer à la vie financière du pays », a déclaré le diplomate européen.

Serges N'GUESSAN, Représentant Résident de la Banque Africaine de Développement (BAD) croit également en la réussite du Fonds et compte pour cela sur la mobilisation des femmes, actrices essentielles dans le système.

« Le fonds est votre instrument (...) Dans 5 ans avec vous, avec ce Fonds et avec l'engagement du gouvernement, on ne parlera plus de pauvreté au Togo » a-t-il lancé à l'endroit des femmes. Puis s'adressant au Chef de l'Etat, le Représentant résident de la BAD, parlant de la mobilisation des femmes, a déclaré: « Vous avez de la matière pour faire du Togo un pays prospère... Je suis convaincu que si le Fonds est mis en œuvre correctement, il va être une lumière pour tout le continent ».

Le Fonds, une coalition contre la pauvreté, selon le Chef de l'Etat

Très attendu à la cérémonie de lancement, le discours du Chef de l'Etat qui retrace le bien fondé du Fonds et les engagements du gouvernement à œuvrer pour son succès. Ci dessous, l'essentiel de l'allocution du Chef de l'Etat.

« C'est une véritable coalition contre la pauvreté que nous sommes en train de mettre en place avec ce Fonds National de la Finance Inclusive. Nous nous sentons honorés, nous nous sentons soutenus par cette énergie qui se dégage de la population, par ces apports, ce soutien de nos amis qui nous viennent du Bénin mais également des partenaires traditionnels. Le Fonds a été expliqué dans toutes les régions; ici aussi, les différents représentants ont apporté leur soutien à cette initiative du gouvernement. Et moi, ce que je peux dire en tant que premier responsable de ce pays c'est de vous donner et de vous dire mon total engagement. Tout ce que le gouvernement pourra faire, il le fera



pour que ce Fonds soit un succès...

Nous sommes au service de la population et surtout des plus vulnérables. Après les périodes difficiles que nous avons connues, nos amis partenaires nous ont rejoints, les bailleurs de fonds sont revenus au Togo. Et nous avons parcouru un long chemin ensemble depuis 2007-2008 que la coopération a repris et le bilan qui a été fait l'année passée, c'est que les choses se sont améliorées mais nous n'avons pas suffisamment pu impacter positivement la vie des plus pauvres; le reconnaître, ce n'est pas une faiblesse; il faut d'abord poser le diagnostic avant de chercher et de trouver le remède. Et votre présence ici, est la preuve que vous avez, avec nous, le sentiment que nous sommes sur le bon chemin, que nous ne pouvons pas laisser dans notre pays les pauvres s'appauvrir davantage. Et la première et l'une des réponses que nous apportons, c'est justement la mise en place de ce Fonds. J'ai été également conforté dans ma conviction que la lutte contre la pauvreté est d'abord de la responsabilité des Togolaises et des Togolais. Et quand le Directeur du Fonds National de la Micro finance (ndlr: du Bénin) a dit que 88% des financements mobilisés viennent du budget national, ça m'a conforté; je pense que vous avez raison; nous aussi au Togo, nous essaierons de faire aussi bien que nos devanciers. Nous avons prévu une certaine somme dans le budget et je pense que nous allons essayer de faire davantage, nous allons être plus ambitieux. Je ne veux pas avancer des chiffres ici. Nous allons faire davantage mais ce Fonds ne réussira pas si vous ne nous soutenez pas, vous les femmes. Où que vous soyez, à partir de Mandouri, Cinkassé, Aného, Vogan; où que vous soyez, soutenez-nous parce que c'est vous qui êtes à l'avant garde du combat contre la pauvreté.

Quand l'équipe, dirigée par le Directeur général du Fonds, a sillonné le pays pour expliquer ce qu'est le Fonds, le Directeur a dit, qu'il avait été impressionné par ce qu'il avait vu à Kara. L'union de ces femmes, on se souvient bien, qu'un jour de janvier, il y a quelques années, elles étaient venues me voir pour me dire qu'elles voulaient fonder une fédération et qu'elles voulaient avoir plus de financement pour pouvoir subvenir aux besoins des autres femmes de la Kozah...

Avec la ministre du Développement à la Base, nous avons dit: commençons une petite expérience; c'est ce que nous avons fait et en quelques mois, il s'est avéré qu'elles étaient sérieuses, elles étaient déterminées. A partir de ce moment, nous avons décidé de faire plus. Donc le fait que cette équipe qui ne savait pas qu'il y avait eu cette expérience ici, me dise qu'elle avait été agréablement surprise par ce qu'elle a vu dans la Kozah, ça veut dire que ça peut marcher. Donc ce qui s'est fait à Pagouda et à Sotouboua, j'espère que nous le verrons de façon plus éclatante sur toute l'étendue du territoire. Quelles que soient les explications techniques, nous savons très bien que le plus important, quand on prend l'argent, c'est de respecter les règles et de rembourser. Soyons déterminés, soyons ambitieux, et puis je donnerai rendez-vous à nos amis du Bénin, dans 5 ans, on sera à plus de 57 milliards ».

Le Togo n'est pas le seul pays africain à mettre en place ce Fonds. L'initiative est mise en œuvre au Bénin depuis 2007 et connaît aujourd'hui un succès éclatant. Une délégation béninoise était donc présente à la cérémonie de lancement pour partager cette expérience avec le Togo.

Économie marine : L'intérêt du gouvernement togolais

La rédaction

Avec ses 60 kms de façade maritime et 30% de son territoire composé de zones maritimes sous sa juridiction, le Togo a un potentiel économique important, non pas seulement à cause du dynamisme et de la particularité de son port, mais également aux différentes richesses exploitables. L'enjeu est tel le gouvernement fait de l'économie marine une priorité et s'engage, aux côtés des autres pays de la sous-région et avec le soutien de partenaires comme l'Union Européenne et la France, dans la sécurisation de la zone face aux différentes menaces, notamment celle des pirates.

Pour relever le défi de l'« économie bleue » le Togo doit réduire les nombreux facteurs de vulnérabilité, dont le nombre d'attaques maritimes depuis 2011 en est la parfaite illustration ; tout comme les activités illégales notamment le siphonage des oléoducs et des gazoducs, de même que le transbordement clandestin des hydrocarbures en mer. La hausse des menaces souligne les difficultés d'un contrôle effectif sur les eaux maritimes et les défis que représente le contrôle permanent des accès à cette côte.

Le Golfe de Guinée avec ses 6000 km s'étalant du Sénégal en passant par le Cameroun jusqu'en Angola en Afrique Centrale, est une région d'importance géo maritime ; l'économie maritime mondiale y connaît un développement sans précédent en raison des richesses qui y sont exploitées (pétrole) mais grâce aussi au transport maritime qui s'y développent. Comme le Togo, les autres pays du golfe de Guinée sont confrontés à de nombreuses lacunes en matière de sécurité maritime: désorganisation et mauvais fonctionnement des services chargés de faire respecter le droit maritime, fragmentation de la coopération et de la

coordination régionale, manque de standards communs et d'installations pour la formation maritimes, et des conditions fragiles pour le partage d'information régionales. L'engagement du Chef de l'Etat Togolais est d'exploiter au bénéfice du pays cette potentialité maritime, de viabiliser les ressources qui s'y trouvent. Ce qui passe nécessairement par une sécurité maritime optimale afin que la faiblesse de la capacité de l'Etat ne profite au développement des activités illégales.

L'ESPACE MARITIME TOGOLAIS ET SES ENJEUX :

L'espace maritime Togolais est riche en ressources biologiques, minérales et énergétiques. Leur exploitation ne peut se faire que par une gestion durable relevant de l'Etat et des collectivités compétentes. Les enjeux sont donc nombreux :

• Enjeux socio-économique

Une densité importante de la population togolaise vit le long du littoral et il est de notoriété que le Port Autonome de Lomé est un atout considérable pour le Togo et la région, de par le cabo-



tage qu'il génère le long du littoral et le transport des marchandises dans l'hinterland

• Enjeux environnementaux

Les populations marines, involontaires ou volontaires, provoquent par ailleurs la disparition d'une partie de la faune locale.

Aussi depuis de nombreuses années, le littoral togolais se dégrade avec l'érosion côtière, qui se traduit à certains endroits par un recul de trait de côte de 6 à 8 m/an.

• Enjeux sécuritaires

Le brigandage maritime et la piraterie se sont intensifiés depuis quelques années. Les trafics illicites (armes, stupéfiants, êtres humains) participent à l'instabilité et l'insécurité de la région.

Ainsi doté d'un espace maritime important, l'Etat togolais doit être en mesure d'exercer pleinement sa souveraineté sur ces zones de responsabilités maritimes.

LES ACTIONS EN COURS :

Le gouvernement togolais a décidé de renforcer les moyens de la marine togolaise. C'est dans cette démarche que s'inscrirait selon un de ses conseillers, le déplacement effectué le 14 novembre dernier Faure GNASSINGBE à Lorient lors de sa visite officielle en France. Dans cette ville, il a visité le chantier naval RAIDCO, la société qui construit les deux vedettes de surveillance et d'interception RPB33 commandées en faveur de la marine togolaise.

En outre, un nouveau code de la Marine marchande destiné à remplacer l'actuel qui date de 1971 est en cours d'élaboration et vise à corriger l'inadéquation les dispositions togolaises avec les conventions maritimes internationales, à prendre en compte les nouvelles menaces apparues ces derniers temps notamment la piraterie en mer, l'implication des bateaux battant pavillon Togolais dans la pêche illégale, les crimes organisés en mer. Il s'intéresse également à la protection

de l'environnement marin.

Par ailleurs, il est envisagé la création prochaine d'une structure Unique chargée de l'action de l'Etat en mer : Elle aura pour mission d'assumer toutes les responsabilités de l'action de l'Etat en mer. Elles couvriront :

- La sécurité et le sauvetage en mer
- La sûreté maritime et portuaire
- La lutte contre les trafics illicites
- La lutte contre les pollutions
- La protection du milieu marin
- La surveillance et le contrôle des pêches

Surtout, Le Togo va se doter sous peu d'une stratégie Maritime comportant 3 axes :

- Le développement économique c'est-à-dire une économie maritime dont le but est d'exploiter de manière durable les atouts de la mer ;
- La protection du patrimoine marin togolais
- L'amélioration du niveau de sûreté et de sécurité de l'espace maritime Togolais.

Toutes ces actions sont soutenues par le projet CRIMGO avec l'Union Européenne. Il vise le renforcement des capacités des acteurs maritime en matière de sûreté et de sécurité maritime, le démarrage d'une démarche de partage des informations régionales, l'amélioration des fonctions de garde cotes, l'amélioration de la coopération régionale.

OTR:

(Suite de la page 11)

position, d'échange d'expérience concernant les zones franches des deux pays et de la mise en valeur du tourisme togolais.

A Kigali, au Rwanda, la délégation a eu des discussions avec les responsables du ministère des Finances et de l'Office rwandais des recettes, dont le modèle est similaire à celui de Maurice. La délégation s'est rendue également au Burundi.

Ces différentes visites de travail ont définitivement convaincu les autorités qui mettront le projet

sur les rails et le concrétiseront avec la loi N° 2012-016 portant création de l'Office Togolais des Recettes ; faisant ainsi du Togo le 15^e pays africain à adopter cette formule. Pour l'entourage du Président de la République, le fait que cette loi ait été votée à l'unanimité au parlement, est une preuve que la vision de Faure GNASSINGBE a été validée par la représentation nationale, au-delà des clivages habituels et qu'elle est largement soutenue par les Togolais. « C'est exceptionnel qu'une telle réforme soit adoptée à l'unanimité des députés.

Cela veut dire que c'est une bonne réforme et que les élus du peuple en ont compris la nécessité et la pertinence » indique ce conseiller du Président.

L'OTR qui est un établissement public à caractère administratif, doté de la personnalité morale et de l'autonomie de gestion administrative et financière, aura pour missions :

- d'asseoir, d'administrer, de recouvrer pour le compte de l'Etat, les impôts, taxes et droits de douanes, à caractère national
- d'asseoir, administrer, de recou-

vrer, les impôts, taxes et autres droits locaux perçus pour le compte des collectivités territoriales

- de conseiller le gouvernement sur toutes les questions se rapportant à la politique fiscale
- de promouvoir le consentement volontaire à l'impôt auprès des contribuables
- d'assister le gouvernement dans sa politique de promotion de l'investissement privé et de facilitation des échanges commerciaux
- de combattre la fraude et l'évasion fiscales et coopérer à cette fin

avec les pays étrangers

- d'accorder des exonérations fiscales et douanières conformément à la réglementation nationale et aux accords régionaux et internationaux
- de représenter le ministre chargé des finances sur sa demande dans les instances régionales et internationales sur toute question concernant la politique fiscale et douanière
- de produire et de publier les statistiques concernant la collecte des recettes fiscale et douanière.

Autour de l'ITIE

Concertation des Partenaires techniques et financiers

Nous tenons le bon bout et le niveau auquel nous sommes arrivés est une reconnaissance assez encourageante ; cette déclaration est celle du Premier Ministre togolais, Séléagodji AHOOMEY-ZUNU qui présidait le 17 janvier dernier, l'ouverture d'un atelier de concertation des partenaires techniques et financiers sur le plan d'actions de la phase de conformité du Togo à la Norme ITIE (Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives). La rencontre visait à solliciter l'appui de ces partenaires en vue de la mise en œuvre de ce plan d'actions triennal 2014-2016 dont le budget est estimé à 4 547 000 dollars US.

En effet, après la mise en œuvre efficace de l'ITIE dans le délai imparti, le Togo s'est vu promu pays conforme à la Norme ITIE avec le label de pays de référence, élu pour siéger au Conseil d'Administration international de l'ITIE et vainqueur du "Trophée de Cristal", prix de la Présidence, pour la meilleure communication ITIE.

Ce nouveau statut acquis le 22 mai 2013, implique de nouveaux défis qui en appellent à un redoublement d'effort et à un renforcement des capacités techniques et financières des organes de mise en œuvre du processus et des différentes parties prenantes. Aussi, est-il judicieux

d'échanger avec les partenaires techniques et financiers qui ont accompagné le processus depuis son origine ainsi que ceux qui sont désireux de contribuer efficacement à l'amélioration de la gestion des revenus du secteur extractif en apportant leur appui à la réalisation des nouveaux objectifs de l'Initiative, conformément au nouveau plan de travail adopté par le groupe multipartite de mise en œuvre du processus au Togo pour couvrir la période post conformité allant de janvier 2014 à décembre 2016.

L'implication de la communauté internationale favorisera l'adoption des meilleures pra-

tiques de gouvernance pour accroître les chances du Togo, identifié comme pays de référence, à maintenir la qualité dans la mise en œuvre du processus ITIE après la conformité dans un élan de mobilisation nationale où se sentent impliqués tous les citoyens.

Pour M. AHOOMEY-ZUNU, cette reconnaissance doit être soutenue et sauvegardée. « Nous ne voulons pas et nous ne pouvons pas décevoir l'opinion internationale », prévient-il. « Mais comment y parvenir au moment même où la Norme devient de plus en plus exhaustive en intégrant des informations contextuelles qui nécessitent une grande rigueur dans la



Les officiels lors de l'atelier de concertation

déclaration des données ? », s'est-il demandé.

Aussi le Premier Ministre a-t-il appelé les partenaires techniques et financiers à apporter leur soutien pour l'efficacité et la visibilité de la mise en œuvre de l'ITIE à travers leur contribution au plan d'actions triennal 2014-2016 qui tient compte

du statut du Togo comme pays de référence de l'ITIE.

Réaction favorable des partenaires, la Banque Africaine de Développement (BAD) et la Banque Mondiale (BM) qui, tout en saluant les efforts du Togo pour parvenir au statut de pays de référence de la Norme ITIE, ont promis leur soutien.

NOUVEAU TOYOTA RAV4

PLACE AU ROI



Bd Eyadema - B.P. 332 - Lomé
Tel.: 22 21 20 79 / 22 23 31 00 Fax : 22 21 36 71 - cfaotogo@cfao.com



CFAO MOTORS est le seul distributeur officiel Toyota au TOGO



Partout, partagez l'Internet autour de vous !!!

L'INTERNET HAUT DÉBIT NOMADE
HELIM nomade



Le routeur WiFi seul
à 79 000 F CFA

Pack Helim Nomade WiFi

- 1 modem routeur WiFi
- + 1 carte SIM + Activation Internet
- + 1 Forfait PLATINIUM offert

99 000 F CFA



Avec le **HELIM Nomade WiFi**, accédez à Internet à grande vitesse et partagez votre débit avec vos proches.

- Jusqu'à 2.8 Mbps
- Accès WIFI simultané pour 5 appareils
- Compatible tous terminaux à connectivité WiFi
- Compatible OS Windows et Mac

Pour en savoir plus, rendez-vous dans nos Espaces Telecom.

Service client : 112

ESPACES TELECOM À LOMÉ

Ex Direction Générale
Avenue Nicolas GRUNTZKY,
ancien siège
Tél : (228) 22 21 47 14

Espace HELIM
Ancien immeuble S3G
Tél : (228) 22 20 32 06

Espace Telecom AGOE NYIVE
Juste après la Brasserie BB
Tél : (228) 22 50 82 01

Espace Telecom ADIDOGOME
Face Église d'Adidogomé
Tél : (228) 22 50 83 01

Espace Telecom ADOBOU-KOME
Face mosquée de l'ex Zongo
Tél : (228) 22 23 16 67

Espace Telecom Place de l'Indépendance
Près de la Place de l'Indépendance
Tél : (228) 22 21 86 23

Espace Telecom ASSIVITO
Espace HELIM, ancien immeuble S3G
Tél : (228) 22 20 74 00

Espace Telecom PORT
Près du Rond-Point du PAL
Tél : (228) 22 27 46 03

ESPACES TELECOM À L'INTÉRIEUR

Espace Telecom TSEVIE
Près du grand marché de NDANYI
Tél : (228) 23 30 00 01

Espace Telecom ANEHO
Dans le bâtiment de l'UTB
Tél : (228) 23 31 07 24

Espace Telecom KPALIME
Près de la Préfecture
Tél : (228) 24 41 00 50

Espace Telecom ATAKPAME
Face à la station TOTAL
Tél : (228) 24 40 02 39

Espace Telecom SOKODE
Face au marché - Après CNSS
Tél : (228) 25 50 01 21

Espace Telecom KARA
Près du stade Municipal
Tél : (228) 26 60 00 60

Espace Telecom DAPAONG
Face au commissariat
Tél : (228) 27 70 83 00

TOGO TELECOM, La Référence

www.togotelecom.tg

Le Vrai, L'Original

SUPER-WAX

Depuis 1846, nous créons des tissus exclusifs qui ont marqué de leur empreinte la mode d'Afrique centrale et de l'Ouest. Reflet du grand savoir-faire hollandais, ces textiles étaient initialement connus sous le nom de '*Hollandais*'. À ce jour, nous sommes toujours la seule marque à produire d'authentiques *wax hollandais*.

Cette saison, Vlisco part à la découverte de l'héroïne qui sommeille en vous. Pour découvrir la nouvelle collection *Hero*, rendez-vous dans votre point de vente le plus proche et visitez notre page www.vlisco.com.




VLISCO
SINCE 1846

WWW.VLISCO.COM